



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Égalité des territoires et du
Logement

Ministère de l'Écologie, du
Développement durable et de
l'Énergie

Paris, lundi 11 février 2013



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement d'un appel à projets pour valoriser les réalisations exemplaires en matière d'accessibilité

Le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie lancent un appel à projets pour valoriser les réalisations exemplaires qui améliorent les conditions de vie et de déplacement des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Une première édition en 2011 avait permis de mettre en valeur 167 réalisations. L'objectif de cette nouvelle édition est de promouvoir deux types de réalisation :

1. **« des petits plus qui facilitent la vie de tous »** : des solutions qui, à faible coût, ont un impact fort sur la qualité de vie et permettent de mieux vivre dans son logement, de se déplacer avec facilité ou de mieux accéder aux services dans les établissements recevant du public.

Deux récompenses financières seront attribuées dans cette catégorie : l'une pour le projet le plus inventif et reproductible ; l'autre pour une réalisation esthétique et utilisable par tous qui s'intègre le mieux dans son environnement.

2. **des réponses innovantes au niveau local pour permettre à une personne en situation de handicap de se déplacer sur tout l'ensemble d'un territoire.**

Les dossiers lauréats de chaque département seront rassemblés dans un « **Recueil 2013 des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la Cité** ». L'ensemble des dossiers communiqués au niveau national sera également disponible en ligne. Ils viendront enrichir, sur le Centre de ressources de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle, une base de données de référence largement consultée par les acteurs de l'accessibilité.

Dans chaque département, les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres et gestionnaires sont invités à déposer leur dossier de candidature auprès des services de la préfecture ou de la Direction départementale des Territoires (et de la Mer), **entre le 15 mars et le 31 mai 2013**.

Les dossiers seront examinés par un comité local, puis par un comité national qui proposera aux Ministres une sélection des initiatives les plus remarquables.

Pour participer :

Retrouvez toutes les informations sur l'appel à projets,
ainsi que le dossier de candidature en ligne :

<http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article1449>

OU

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Quels-types-de-realizations-sont.html>

Pour consulter les projets de l'opération 2011 :

Centre de ressources de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité
et de la conception universelle :

www.accessibilite.gouv.fr/

Contact presse :

Bureau presse, Direction de la communication

01 40 81 27 65
